

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE



4 Manifestation pour le droit à l'avortement à Paris en 1974

Le Mouvement de libération des femmes (MLF) et le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) militent pour une amélioration des droits des femmes depuis le début des années 1970.



1 La défense du projet de loi à l'Assemblée nationale

Le 26 novembre 1974, Simone Veil présente et défend son projet de loi sur l'IVG devant une Assemblée nationale composée presque exclusivement d'hommes. La ministre est soutenue par le président et le Premier ministre.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Introduction

BIOGRAPHIE

Simone Veil (1927-2017)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Simone Veil et sa famille se sont arrêtés par la Gestapo. Elle est déportée dans plusieurs camps, dont Auschwitz et Bergen-Belsen. Elle et ses deux sœurs sont les seules survivantes.

Après des études de droit, elle devient magistrate. Elle entre en politique en 1969 et occupe la fonction de ministre de la Santé de 1974 à 1979. Elle fait voter la loi sur la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Elue députée, elle est la première femme présidente du Parlement européen de 1979 à 1982.

Décédée en 2017, son corps a été déposé – avec celui de son époux Antoine – au Panthéon le 1^{er} juillet 2018.



1 Une longue lutte pour le droit des femmes à disposer de leur corps

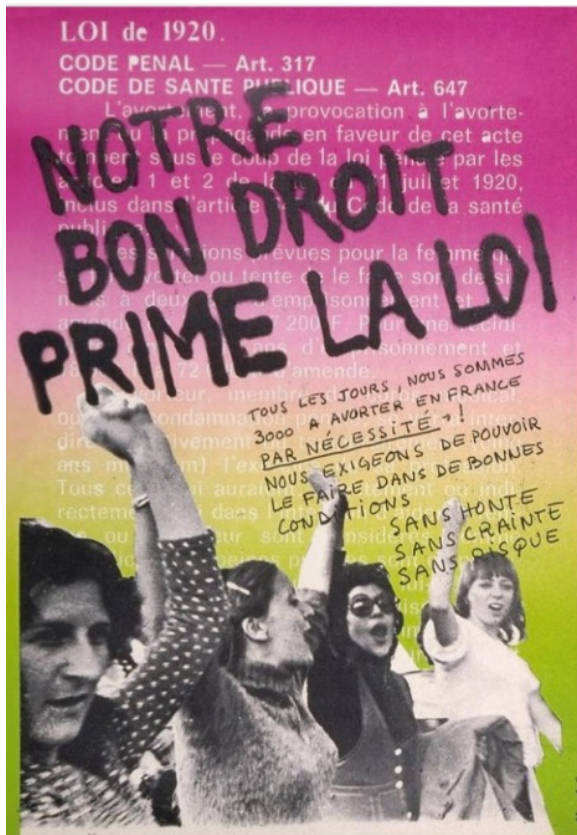
1920	Loi réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle.
1942	L'avortement est considéré comme un crime d'État.
1960	Fondation du planning familial.
1967	Loi Neuwirth autorisant la contraception.
1974	Loi Veil sur la contraception élargie aux mineures et remboursée par la Sécurité sociale.
1975	Loi Veil de dépénalisation de l'IVG.
1982	Loi Roudy sur le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

Problématique : Pourquoi la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse constitue-t-elle un tournant majeur dans l'évolution des droits des femmes en France ?

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

I. Une demande de légalisation en lien avec les combats féministes



1 Une revendication des mouvements féministes

« Notre bon droit prime la loi », affiche du MLAC, 1974.

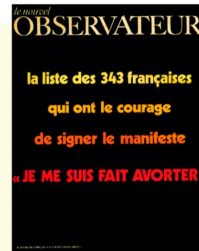
Fondé en 1973 sur le modèle de l'association Choisir, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) regroupe de nombreux membres d'organisations favorables à la libéralisation de l'avortement et de la contraception, dont le Planning familial et le Mouvement pour la libération de la femme (MLF).

1 « L'appel des 343 »

Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre.

Pétition publiée dans *Le Nouvel Observateur* le 5 avril 1971 dans laquelle 343 femmes avouent avoir avorté et réclament la légalisation de l'IVG.

1. Moyens de contraception.



2 Le procès de Bobigny

Suite à un viol, Marie-Claire Chevalier décide d'avorter. Dénoncée, elle est jugée pour avortement illégal. Défendue par Gisèle Halimi, elle est relaxée en novembre 1972.

A. Des femmes qui assument avoir avorté

En 1971, *Le Nouvel Observateur* publie le « Manifeste des 343 », dans lequel des femmes assument avoir avorté malgré l'interdiction : parmi elles, Catherine Deneuve, Simone de Beauvoir, Françoise Sagan...

B. La tenue de procès anti-avortement

En 1972, Marie-Claire Chevalier décide d'avorter après s'être fait violer. Dénoncée, elle est jugée pour avortement illégal au tribunal de Bobigny. Défendue par l'avocate féministe Gisèle Halimi, elle est relaxée.

C. La création de l'association MLAC

En 1973, est fondée l'association « Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception » : elle est une des nombreuses associations féministes.

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

II. Un débat houleux dans la société française et au Parlement

3 Le débat sur la légalisation de l'avortement

a. Simone Veil, ministre de la Santé :

La plupart d'entre vous le sentent, qui savent que l'on ne peut empêcher les avortements clandestins et qu'on ne peut non plus appliquer la loi pénale à toutes les femmes qui seraient passibles de ses rigueurs. Pourquoi donc ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirais même qu'elle est déplorable et dramatique [...]. Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement [...]. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme.

Nous pensons ainsi répondre au désir conscient ou inconscient de toutes les femmes qui se trouvent dans cette situation d'angoisse [...]. Actuellement, celles qui se trouvent dans cette situation de détresse, qui s'en préoccupe ? La loi les rejette non seulement dans l'opprobre, la honte et la solitude, mais aussi dans l'anonymat et l'angoisse des poursuites. Contraintes de cacher leur état, trop souvent elles ne trouvent personne pour les écouter, les éclairer, et leur apporter un appui et une protection.

b. Emmanuel Hamel, député opposé à la réforme :

L'un de vos arguments, madame, consiste à dire que votre projet permettra de diminuer le nombre des avortements clandestins, mais les statistiques internationales et le simple raisonnement, si l'on analyse les motivations de nombreuses femmes qui se font avorter, permettent de comprendre que la législation de l'avortement, non seulement ne supprimera pas l'avortement clandestin, mais encore multipliera le nombre total des avortements.

Retranscription d'une partie des débats parlementaires, 26 novembre 1974.

3 « C'est Satan qui conduit le bal »

On connaît, mes chers collègues, des manifestations publiques au cours desquelles des femmes ou plutôt des viragos¹ car elles ne méritent pas le nom de femmes (exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et communistes) étaient prêtes à donner le triste spectacle de leur propre avortement, pour mieux narguer la loi et démontrer l'impuissance de l'État. [...] Suivre l'évolution des mœurs signifierait donc laisser le champ libre à toutes ces horreurs que nous constatons, à tous ces hommes et à toutes ces femmes pour qui, sous le prétexte de la liberté, la pornographie tient lieu de devoir et d'honneur (protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et communistes) [...]. Une nouvelle religion est née. Elle se développe en toute impudicité sous nos yeux. Son dieu s'appelle le sexe. La sexualité est devenue exacerbation, frénésie, obsession. Elle s'exprime par le livre, l'image, l'affiche, le cinéma ou le théâtre, le journal, la publicité. [...] En France, pour l'instant – nous le savons bien – c'est Satan qui conduit le bal (nouvelles protestations à gauche). Et pour Satan, contraception et avortement ne sont que deux chapitres du grand et même livre de la sexualité (mêmes mouvements).

Discours du député UDR de l'Ardèche, Albert Lloiger (1910-1989), devant l'Assemblée nationale, 28 novembre 1974.

1. Femme d'allure masculine, terme péjoratif et sexiste souvent utilisé contre les féministes.



A. Les arguments de la Ministre de la Santé

Simon Veil explique que des avortements ont déjà lieu, que les femmes qui recourent à l'avortement sont moralement jugées, socialement exclues et risquent la peine de mort. Pour Simone Veil, légaliser l'IVG, c'est protéger des femmes fragiles.

B. Les arguments des députés opposés au texte

Les députés qui critiquent vertement le projet de loi de Simone Veil craignent une explosion du nombre d'avortement une fois la loi adoptée. Certains craignent une véritable déchéance morale liée à une sexualité plus débridée, contraire à la morale chrétienne.

C. Les arguments d'un parti extrémiste : le FN

Le Front national explique que la légalisation de l'IVG va contribuer à faire chuter la natalité et va fragiliser le système de retraites (les pensions des retraités sont financées par les cotisations des actifs).

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

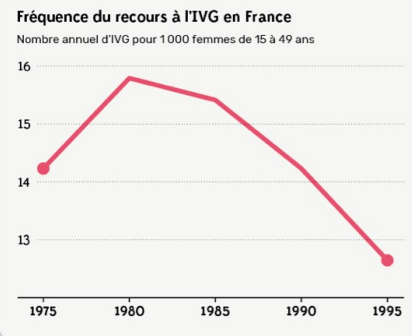
PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

III. Un avortement légalisé dont le nombre a nettement diminué

Les résultats du vote de la loi Veil

ASSEMBLEE NATIONALE	
1 ^{re} SEANCE DU 20 DECEMBRE 1974	
SCRUTIN (N° 148)	
Sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'interruption volontaire de la grossesse. (Texte de la commission mixte paritaire.)	
Nombre des votants.....	480
Nombre des suffrages exprimés.....	469
Majorité absolue.....	235
Pour l'adoption.....	277
Contre.....	192
L'Assemblée nationale a adopté.	

5 L'évolution du nombre d'IVG



A. La loi Veil est votée le 20 décembre 1974

Malgré des débats houleux à l'Assemblée et des attaques à l'encontre de Simone Veil, la « loi relative à l'interruption volontaire de grossesse » est adoptée le 20 décembre 1974 par 277 voix pour et 192 voix contre pour une durée de 5 ans à titre expérimental.

B. La loi Veil doit être reconduite en 1979

Le 31 décembre 1979, une nouvelle loi est votée : elle reconduit sans limite dans le temps la loi votée en 1974. Comme en 1974, ce projet de loi a donné lieu à des débats et à des manifestations des pro et des anti-avortement.

C. Des avortements qui n'augmentent pas

Malgré la légalisation de l'IVG, le nombre d'avortement n'augmente qu'en 1975 et 1980 (il passe de 14 à 16‰) puis il diminue sans discontinuer (il passe de 16 à 13‰ entre 1980 et 1995).



H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Conclusion



1967

1970

1975

1980

1982

 **décembre 1967**

Loi Neuwirth autorisant la contraception

 **avril 1971**

« Manifeste des 343 » réclamant le droit à l'avortement

novembre 1971 ●

Première grande manifestation du Mouvement de libération des femmes à Paris

décembre 1973 ●

Rejet du projet de loi autorisant l'interruption de grossesse



janvier 1975

Loi Veil : légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)



décembre 1974

Loi Veil : contraception gratuite et accessible aux mineures

décembre 1982 

Loi autorisant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale

H8 - UN TOURNANT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL : LA FRANCE DE 1974 À 1988

PPO1 : 1975 : LA LÉGALISATION DE L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Sources

Ouvrages

- Florian Besson (dir.), *Histoire Terminale*, Lyon, Le livre scolaire, mai 2020, 432 pages
- David Colon (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Belin Éducation, avril 2020, 336 pages
- Sébastien Cote (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Nathan, avril 2020, 368 pages
- Guillaume Le Quintrec (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Nathan, avril 2020, 358 pages
- Jean-Marc Vidal (dir.), *Histoire Terminale*, Paris, Magnard, avril 2020, 336 pages

Sites Internet

- Article « Simone Veil » dans l'encyclopédie Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Simone_Veil
- Article « Loi Veil » dans l'encyclopédie Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_Veil
- Article « Interruption volontaire de grossesse en France » dans l'encyclopédie Wikipédia :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Interruption_volontaire_de_grossesse_en_France
- Le site du Gouvernement sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) :
<https://ivg.gouv.fr>